

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRETIGNOLLES-SUR-MER (85470)

Par arrêté n° 2018/337 du 23 novembre 2018, Monsieur le Maire de la commune de Brétignolles-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer.

L'enquête se déroulera en mairie de Brétignolles-sur-Mer, siège de l'enquête, du mercredi 19 décembre 2018 à 8h30 au vendredi 18 janvier 2019 à 17h30 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E18000264/44 en date du 17 octobre 2018, il est constitué une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef des TPE en retraite.

Membres titulaires :

Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts retraité,

Monsieur Laurent BEAUCHESNE, contre-amiral en retraite.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des services, à l'exception des dimanches et des jours fériés, soit :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
- les 1ers et 3èmes samedis du mois de 9h00 à 12h00.

Elles seront également consultables sous forme numérique :

- sur un ordinateur en libre accès mis à disposition gratuitement au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des services, à l'exception des dimanches et des jours fériés.
- à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1064>
- à partir du lien disponible sur le site internet de la ville de Brétignolles-sur-Mer (<http://www.bretignolles-sur-mer.fr>)

L'évaluation environnementale du projet de PLU, qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique, ainsi que l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale seront également joints au dossier d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Brétignolles-sur-Mer.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, disponible à la mairie de Brétignolles-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture des services, à l'exception des dimanches et des jours fériés, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, et les 1ers et 3èmes samedis du mois de 9h00 à 12h00.
- Par courrier adressé au Président de la commission d'enquête qui siègera à la Mairie de Brétignolles-sur-Mer – Hôtel de Ville – BP 24 – 85470 BRETIGNOLLES SUR MER
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1064@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1064>

Les observations du public consignées par écrit sur le registre ainsi que celles reçues par voie postale dans les délais fixés seront consultables au siège de l'enquête.

Celles reçues sous forme dématérialisée dans les délais fixés seront accessibles sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1064> dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, sera présente à la mairie de Brétignolles-sur-Mer et recevra en personne les observations écrites ou orales du public de la manière suivante :

Lieu de permanence	Dates	Heures
Mairie de Brétignolles-sur-Mer	Mercredi 19 décembre 2018	De 8h30 à 12h00
Mairie de Brétignolles-sur-Mer	Judi 27 décembre 2018	De 8h30 à 12h00
Mairie de Brétignolles-sur-Mer	Samedi 5 janvier 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Brétignolles-sur-Mer	Judi 10 janvier 2019	De 14h00 à 17h00
Mairie de Brétignolles-sur-Mer	Vendredi 18 janvier 2019	De 14h00 à 17h30

Toute personne, physique ou morale, pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête à la mairie de Brétignolles-sur-Mer et à la Préfecture, un mois après la date de clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an. Le rapport et les conclusions seront également consultables dans les mêmes délais auprès de la Préfecture de la Vendée. Il sera également publié sur le site internet de la ville de Brétignolles-sur-Mer (<http://www.bretignolles-sur-mer.fr>).

À l'issue de la procédure, le conseil municipal de Brétignolles-sur-Mer se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des avis des personnes publiques associées, des observations et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions et avis de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les demandes d'informations sur le dossier peuvent être formulées auprès du service de la direction générale de la commune de Brétignolles-sur-Mer.

Le Maire
Christophe CHABOT